

29 jan 2016 -14:14

Appartient à Conseil des ministres du 29 janvier 2016

## Cadres linguistiques de la Caisse de secours et de prévoyance en faveur des marins

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant les cadres linguistiques de la Caisse de secours et de prévoyance en faveur des marins.

La Caisse de secours et de prévoyance en faveur des marins (CSPM) est une institution publique de sécurité sociale dont le siège est établi à Anvers et dont les activités concernent principalement le territoire néerlandophone. Conformément à la jurisprudence constante de la Commission permanente de contrôle linguistique au sujet de la CSPM, le projet apporte une dérogation à la règle de répartition égale des fonctions de direction.

Les emplois prévus au plan de personnel de la CSPM, pour les cinq degrés de hiérarchie, sont répartis à 78% pour la cadre néerlandais et à 22% pour le cadre français.

Le projet produit ses effets au 1er juillet 2015, pour une durée de six ans. Il est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires  
sociales et de la Santé publique  
Tour des Finances  
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.deblock.belgium.be>